Diagnostic de performance énergétique

Une information au service de la lutte contre l'effet de serre

(6.1.bis.public) bureaux, services administratifs, enseignement

N°	C12-NAN-11-014	Diagnostiqueur	Mathieu FERAUD
Date	08/11/2012	N° de certificat	ODI/DPE/08086299
Valable jusqu'au	08/11/2022	Signature	

Intitulé du site : Bâtiment N

Adresse du site : Avenue de la République 92000 NANTERRE

[X] Bâtiment entier [ ] Partie de bâtiment

SHON : 1 880 m² Surface utile :

Année de construction : 2001

Nature de l'ERP : 3ème catégorie

Propriétaire :	Gestionnaire :
Université Paris Ouest	Université Paris Ouest
Adresse : Avenue de la République 92000 NANTERRE	Adresse : Avenue de la République 92000 NANTERRE

Consommations annuelles d'énergies

Période de relevé de consommations considérée :

2009 (élec)

Energie	Consommations en énergies finales		Consommations en énergie primaire		Frais annuels d'énergie	
Electricité	129 457	kWh_{EF}	334 000	kWh_{EP}	NC	€ TTC
CPCU		kWh_{EF}	0	kWh_{EP}		€ TTC
Autres énergies	0	kWh_{EF}	0	kWh_{EP}	0	€ TTC
Production d'électricité	0	kWh_{EF}	0	kWh_{EP}	0	€ TTC
Abonnements					0	€ TTC
TOTAL			334 000	kWh_{EP}	0	€ TTC

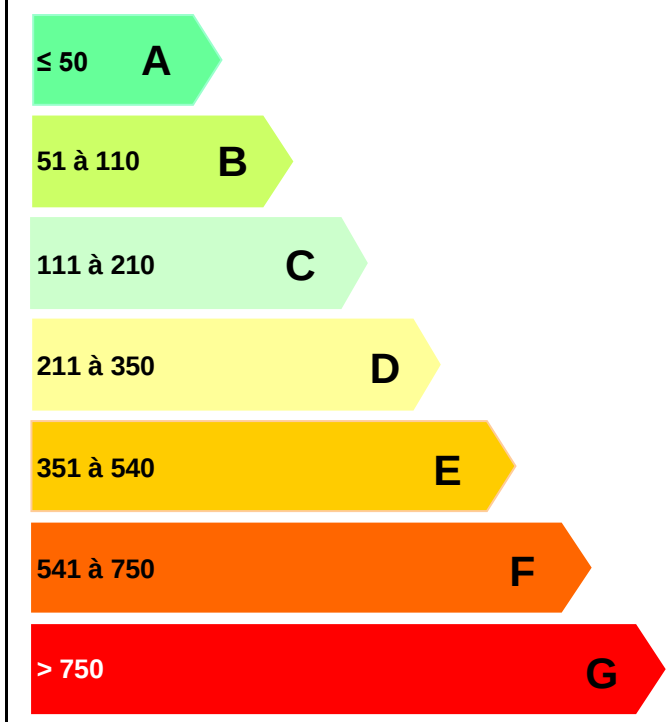


Consommations énergétiques

(en énergie primaire)

pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages, déduction faite de la production d'électricité à demeure

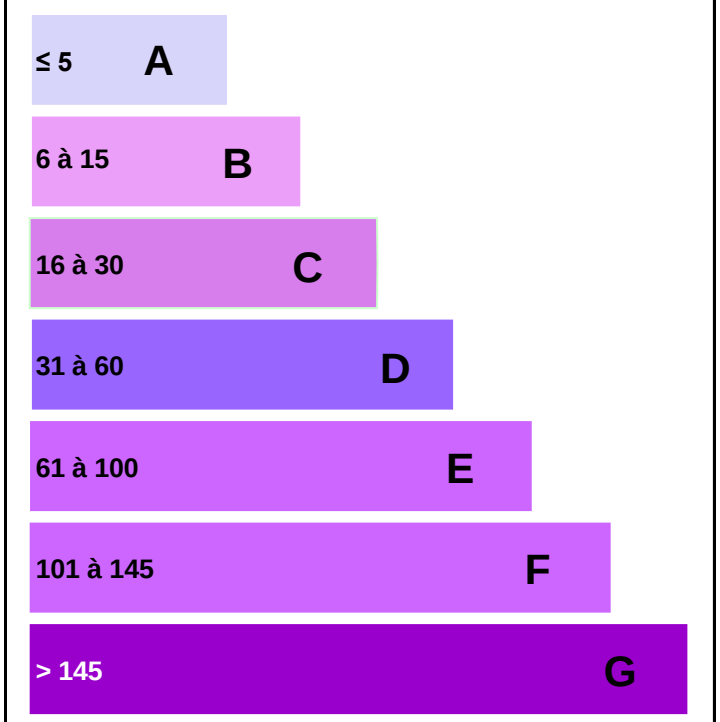
Consommation estimée : **178** **$kWh_{EP}/m^2.an$**



Emission de gaz à effet de serre (GES)

pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages

Estimation des émissions : **6** **$kgCO_2/m^2.an$**



H3C-énergies – 35 chemin du Vieux Chêne - Inovallée – 38 240 MEYLAN

RCS Grenoble 477 913 487

Tél : 04 76 41 88 66 - Fax : 04.76.41.28.94

www.h3c-energies.fr

OPQIBI L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE CERTIFICAT N° 09 04 2061

CO_2 Solidaire

Diagnostic de performance énergétique

(6.1.public)

Descriptif du bâtiment (ou de la partie de bâtiment) et de ses équipements

Bâtiment	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, éclairage, ventilation

Murs

Mur en placo plâtre avec 3 à 4 cm de laine de verre (Bâtiment préfabriqué).
Le bâtiment est constitué d'une structure métallique.

Toiture

Bardage métallique.
Faux plafond sans laine de verre.

Menuiseries ou parois vitrées

Menuiseries en aluminium munies de doubles vitrages avec parfois un film solaire.

Plancher bas

Dalle béton non isolée.

Système de chauffage

Le bâtiment est équipé de plusieurs convecteurs électriques.

Système de refroidissement

Autres équipements consommant de l'énergie :

Machines à boissons.

Système de production d'ECS

Système d'éclairage

Tubes T8 à ballast ferromagnétique.

Système de ventilation

Nombre d'occupants : NC

Energies renouvelables Quantité d'énergie d'origine renouvelable : **0 $kWh_{EP}/m^2.an$**

Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables :

Pourquoi un diagnostic dans les bâtiments publics

- Pour informer l'usager, le visiteur ou l'occupant du bâtiment public,
- Pour sensibiliser le gestionnaire et lui donner des éléments d'information pour diminuer les consommations d'énergie,
- Pour permettre la comparaison entre les bâtiments et susciter une émulation entre les différents opérateurs publics, les inciter au progrès et à l'exemplarité en matière de gestion ou de travaux entrepris.

Factures et performance énergétique

La consommation est estimée sur la base de factures d'énergie et des relevés de compteurs d'énergie. La consommation ci-dessus traduit un niveau de consommation constaté. Ces niveaux de consommations peuvent varier de manière importante suivant la qualité du bâtiment, les équipements installés et le mode de gestion et d'utilisation adoptés sur la période de mesure.

Energie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie utilisée dans le bâtiment (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour en disposer, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle utilisée en bout de course.
L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du bien.

Energies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergies renouvelable produite par les équipements installés à demeure (sur le bâtiment ou à proximité immédiate).

Commentaires :

Diagnostic de performance énergétique

(6.1.public)

Conseils pour un bon usage

La gestion des intermittences constitue un enjeu capital dans les bâtiments publics de bureaux ou d'enseignement : les principaux conseils portent sur la gestion des interruptions ou des ralentis des systèmes pour tous les usages (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage ou autres).

Gestionnaire énergie

□ Mettre en place une planification énergétique adaptée à la collectivité ou à l'établissement.

Chauffage

□ Vérifier la programmation hebdomadaire jour/nuit et celle du week-end.
□ Vérifier la température intérieure de consigne en période d'occupation et en période d'inoccupation.
□ Réguler les pompes de circulation de chauffage : asservissement à la régulation du chauffage, arrêt en dehors des relances.

Ventilation

□ Si le bâtiment possède une ventilation mécanique, la programmer de manière à l'arrêter ou la ralentir en période d'inoccupation.

Eau chaude sanitaire

□ Arrêtez les chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation
□ Changer la robinetterie traditionnelle au profit de mitigeurs

Confort d'été

□ Installer des occultations mobiles sur les fenêtres ou les parois vitrées s'il n'en existe pas.

Eclairage

□ Profiter au maximum de l'éclairage naturel.
Eviter d'installer les salles de réunion en second jour ou dans des locaux sans fenêtres.
□ Remplacer les lampes à incandescence par des lampes basse consommation.
□ Installer des minuteurs et/ou des détecteurs de présence, notamment dans les circulations et les sanitaires.
□ Optimiser le pilotage de l'éclairage avec par exemple une extinction automatique des locaux la nuit avec possibilité de relance.

Bureautique

□ Opter pour la mise en veille automatique des écrans d'ordinateurs et pour le mode économie d'énergie des écrans lors d'une inactivité prolongée (extinction de l'écran et non écran de veille).
□ Veiller à l'extinction totale des appareils de bureautique (imprimantes, photocopieurs) en période de non utilisation (la nuit par exemple), ils consomment beaucoup d'électricité en mode veille.
□ Opter pour le regroupement des moyens d'impression (imprimantes centralisées par étage), les petites imprimantes individuelles sont très consommatrices.

Sensibilisation des occupants et du personnel

□ Sensibiliser le personnel à la détection de fuites d'eau afin de les signaler rapidement.
□ Veiller au nettoyage régulier des lampes et des luminaires, et à leur remplacement en cas de dysfonctionnement.
□ Veiller à éteindre l'éclairage dans les pièces inoccupées, ainsi que le midi et le soir en quittant les locaux.
□ Sensibiliser les utilisateurs de petit électroménager : extinction des appareils après usage (bouilloires, cafetières), dégivrage régulier des frigos, priorité aux appareils de classe A ou supérieure.
□ En été, utiliser les occultations (stores, volets) pour limiter les apports solaires dans les bureaux ou les salles de classe.

Compléments :

Diagnostic de performance énergétique

(6.1.public)

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire les consommations d'énergie du bâtiment ou de la partie de bâtiment.

Mesures d'amélioration	Commentaires
Création d'un sas	Cette amélioration consiste à créer un sas d'entrée sur la porte d'accès du public, afin de créer un espace tampon, et ainsi réduire les courants d'air froid. Hormis un gain sur les consommations, cette préconisation améliore surtout le confort des occupants.
Remplacement des luminares	Actuellement, la majorité des luminaires du site n'a pas de bonnes performances énergétiques. Le remplacement des tubes fluorescents T8 à ballasts ferromagnétiques par des tubes T5 à ballasts électroniques permettrait de limiter fortement les consommations d'électricité pour l'éclairage du site. Les tubes T5 seront équipés de cellule photosensible afin de garder le flux lumineux en fonction des apports de lumières externes. Ces remplacements seront effectués au fur et à mesure de la fin de vie des luminaires afin de limiter le coût de remplacement.
Régulation de l'éclairage	La plupart des commandes d'éclairage des communs est réalisées par interrupteur. Des économies d'électricité peuvent être réalisées en mettant en place des détecteurs de présence couplés à des minuteurs dans ces espaces.

Commentaires ***:***

Il s'agit d'un bâtiment préfabriqué qui est destiné à être supprimé dans 5 à 10 ans. Il est difficile de préconiser des améliorations pour ce bâtiment car celles-ci ne permettront pas un retour sur investissement avant la suppression du bâti.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour plus d'information :

- *www.logement.gouv.fr,* rubrique performance énergétique
- *www.ademe.fr*